

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20220219-2022-19-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	19

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le dix-neuf février deux-mille vingt-deux à 9h30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

11 Février 2022

Date d'affichage :

11 Février 2022

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Madame HAMARD Angèle

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel

Date de convocation : 11 Février 2022

Date d'affichage : 11 Février 2022

**OBJET : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 14 du 19 Février 2022**

**Remboursement aux Familles**

Afin de permettre la régularisation de situation à des familles, à savoir le remboursement de services scolaires (avoirs de familles ayant déménagé et passages en 6<sup>ème</sup>)

Considérant qu'il a été omis de préciser le nom des familles pour le paiement des sommes dues dans la délibération 14 transmise

La délibération 14 du 19 Février 2022 est annulée suite à erreur matérielle

Et remplacée comme suit :

Il est demandé le remboursement aux différentes familles comme suit :

Famille ALAMEDDINE /RAMOS : 12,15 €

Famille CARVALHO : 4,05 €

Famille LUCOT/BELBACHIR : 73,45 €

Famille SIBY : 23,35 €

Famille SOLLEAU : 85,05 € Famille ZECCHETTI/IELNOLI : 29,55 €

Pour un total de 227,60 € à rembourser.

Monsieur le Maire demande au Conseil, Municipal de l'autoriser à rembourser ces sommes aux familles concernées.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20220219-2022-19-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le remboursement aux familles concernées.

Fait et délibéré le 19 Février 2022,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, D. SMAGUINE

